

**ASSEMBLEE GENERALE du 9 mars 2024**  
**RAPPORTS D'ACTIVITES et FINANCIER 2023**

---

**Perspectives 2024**

**Sommaire**

<b>I. Fonctionnement général</b> .....	<b>2</b>
I.1 Adhérents.....	2
I.2 Mise à jour de notre représentation dans des commissions et organismes divers .....	2
I.3 Communication .....	3
<b>II. Activités</b> .....	<b>4</b>
II.1 Avis sur les consultations préalables et enquêtes publiques .....	4
II.2 Affaires juridiques .....	5
II.3 Projet : Cartographie des paysages et réseaux écologiques .....	5
II.4 Projet : Planter des arbres en ville .....	6
II.5 Participation à l'élaboration des PLUi des 4 EPT des Hauts de Seine .....	7
<b>III. RAPPORT FINANCIER 2023</b> .....	<b>8</b>
III.1 Compte de Résultat .....	8
III.2 Bilan .....	9
III.3 Dépenses recettes par principaux Projets.....	9
<b>IV. Perspectives pour 2024</b> .....	<b>10</b>
IV.1 Développement et fonctionnement d'Environnement 92 .....	10
IV.2 Notre stratégie.....	10
IV.3 Les sujets sensibles .....	11
IV.4 Nos Actions .....	11
IV.5 Budget prévisionnel 2024 .....	13
<b>ANNEXE 1 : comité directeur</b> .....	<b>15</b>
<b>ANNEXE 2 : Représentants d'Environnement 92 à des commissions diverses</b> .....	<b>16</b>
<b>ANNEXE 3 : Compte de résultat 2023</b> .....	<b>17</b>
<b>ANNEXE 4 : Bilan 2023</b> .....	<b>19</b>
<b>ANNEXE 5 : Dépenses Recettes par projet - 2023</b> .....	<b>21</b>
<b>ANNEXE 6 : Comptes de résultat Prévisionnel – 2024</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXE 7 : Budget prévisionnel par projet - 2024</b> .....	<b>25</b>

## I. FONCTIONNEMENT GENERAL

L'année 2023 s'est déroulée avec un rythme de 9 réunions de bureau et 6 réunion de CD (présentiel ou visio). Cette année est la 6<sup>ème</sup> année du mandat d'Irène Nenner et de son équipe. La composition du bureau a évolué avec l'arrivée de deux nouveaux membres Daniel Colleaux et Françoise Behar.

Composition du bureau : Irène Nenner (Présidente), Agnès Bauche (Secrétaire générale), Bernard Hammer (Trésorier et vice-président du T5), Pierre Salmeron (vice-président du T2), Michel Riottot (vice-président du T3), Jacques Capet (Vice-président du T4), Clotilde Norguet, Jean-Marie Blin, Bernard Garmirian, Daniel Colleaux, Françoise Behar, soient 5 conseillers.

Eric Ferréol (bénévole, chargé de mission pour l'activité Réseaux écologiques) est resté actif sur ce sujet notamment avec l'encadrement d'un stagiaire de master, Ladjji Touré, pendant 6 mois, et la publication de nos résultats sur les réseaux écologiques des Hauts de Seine.

Françoise Behar (Bénévole, chargée de mission pour la recherche de fonds et l'aide à la réflexion stratégique) nous a rejoint en début d'année. Parmi ses actions, notons les demandes de soutien financier (2024 à 2026) à la DRIEAT, nos réponses à l'appel à projet « Reconquête de la biodiversité en Île-de-France » de la Région Île-de-France ainsi qu'à la Métropole Grand Paris.

François Rancien, conseille le bureau pour l'aide juridique. Etant tous bénévoles, nous faisons appel à des professionnels pour la communication (dont les réseaux sociaux) avec Maëlle Dupont-Rousse et la maintenance du site internet avec Lucie Duchamp-Vignal.

Sylvie Donatien, vient de proposer en fin d'année 2023, de nous rejoindre comme juriste bénévole sur le thème du droit de l'environnement.

### I.1 Adhérents

L'année 2023 a vu un fléchissement dans nos adhésions : à ce jour, sur un total théorique de 56 associations adhérentes, nous comptons 32 associations à jour de cotisations, 24 associations en retard de cotisation. Sur ce total de 56, comptons 5 nouvelles associations adhérentes sur 2 EPT : Paris Ouest la défense (3) et Grand Paris Seine Ouest (2). Même si le total théorique de 56 est supérieur à celui de 2023, nous n'avons pas encore d'informations précises sur les raisons des retards de cotisations. Ce sujet est en cours d'analyse à l'heure où le présent rapport est rédigé. Le nombre d'adhérents individuels a augmenté avec 26 personnes à jour de cotisation. Ces personnes sont généralement attirées par la cause de l'environnement, ou appartiennent à des collectifs sans personnalité juridique, sont quelquefois porteurs d'alertes, ou n'ont pas trouvé d'associations locales auxquelles adhérer. D'autres souhaitent s'investir auprès de la direction pour des compétences particulières. Au total, Environnement 92 représente plus de 3200 adhérents de base.

### I.2 Mise à jour de notre représentation dans des commissions et organismes divers

Pour mémoire, Environnement 92 est une association agréée pour « la protection de l'environnement » et « habilitée au dialogue environnemental ». Les demandes de renouvellement

de ces agréments ont été obtenues respectivement les 14 mars 2023 (protection environnement) et 15 mars 2023 (habilitation), auprès de la préfecture du département.

A ces titres et à la demande du Préfet des Hauts de Seine, du Tribunal Administratif, d'établissements publics et de certaines communes, Environnement 92 est représenté dans 32 commissions, conseils d'administration et comités divers. Dans d'autres instances comme le CAUE92, le comité de bassin Seine Normandie, nous avons des représentants élus (voir annexe 2).

Nous avons recueilli les retours des réunions de ces diverses instances, lors des séances de nos comités directeurs ou par écrit.

### I.3 Communication

- Site internet environnement92.fr : pas de changement de structure depuis la dernière AG
- Réseaux sociaux : pas de changement depuis la dernière AG : LinkedIn, Facebook, Instagram, Youtube
- Newsletter : Quatre numéros parus en 2023 (voir environnement92.fr).
- Contributions à LIAISON, journal édité par FNE-IDF :
  - **N° 198 :**
    - ***Île Seguin centrale, un compromis permet une sortie du tunnel (Environnement 92, Association Rives de Seine, Comité de sauvegarde des sites de Meudon, France Nature Environnement, Ile-de-France, La Seine n'est pas à vendre, Nous sommes Boulogne)***
      - *Soutien européen de la cité-jardin de la Butte rouge* (Patricia Landry et Elisabeth Couvé)
      - *À Malakoff, l'État va détruire des bureaux, pour refaire des bureaux !* (association IN C'Malakoff)
    - **N° 199**
      - *La sécheresse menace le système hydraulique du domaine de Saint-Cloud !* (Hélène Séchal, GNSA)
      - *Île Seguin, conclusion d'une saga, grâce au combat associatif* (Environnement 92 et La Seine n'est pas à vendre)
      - *Green Dock, pas si « green » que ça !* (Irène NENNER, Francis REDON, Bernard LANDAU)
    - **N° 200**
      - *La forêt de Meudon, un refuge de biodiversité menacé* (Jean-Claude Denard)
  - Participation aux débats publics et séminaire organisés par FNE –idf
    - 23 janvier : Faut-il construire de nouveaux réacteurs nucléaires ?
    - 23 mai : Pour ou contre l'eau ultra-pure du SEDIF ?
    - 8 juin : Séminaire : Pour la survie des forêts franciliennes : anticiper et agir
    - 30 juin : Cartographier la végétation pour la protéger – lancement de la plateforme Carto végétation
    - 13 décembre : débat sur le SDRIF-E : le ZAN, l'Île-de-France n'est pas une exception
  - Conférences, manifestations ou séminaires extérieurs

- 27 janvier 2023 : Manifestation pour les Arbres en ville et pour le bois de Vincennes Marche de Montreuil à Mairie de Bobigny avec la participation du Collectif Appel des forêts d'Île de France avec participation d' Irène Nenner et intervention d'Olivier Delourme
- 4 février 2023 : Journée « Quel avenir pour la colline Rodin ? organisée par le Collectif Arnaudet : *Nature en ville et urbanisme* (Irène Nenner)
- 10 mai 2023, AG ACTEVI Issy-les-Moulineaux : *La sécheresse en France et en Europe, Un avenir sombre !* (Irène Nenner)
- 30 juin 2023 : Lancement de la plateforme Carto végétation à l'Académie du climat Paris : « *Carto Végétation Une histoire de rencontres* » (Irène Nenner) et (Pierre Salmeron)
- 8 novembre 2023 : rencontre avec Christophe Béchu, ministre de la transition écologique à Rueil Malmaison. Echanges sur les forêts d'Ile de France des membres de l'Appel des forêts dont Irène Nenner, Philippe Heurtevent (Sauvons les Yvelines) et Olivier Delourme (Collectif Appel des forêts d'Ile de France)
- 9 novembre 2023, rencontres Associations POLD, Neuilly sur Seine : *Réseaux écologiques dans les Hauts de Seine* (Irène Nenner)
- 1<sup>er</sup> décembre 2023 : Séminaire invité à l'université Paris Cité : *Réseaux écologiques dans les Hauts de Seine* (Irène Nenner)
- Gestion des relations avec les donateurs (particuliers et entreprises mécènes)
  - Campagne de levée de fonds pour la plantation d'arbres pour les particuliers
  - Etablissement de conventions de mécénat avec les entreprises PAPREC, Hôtel Pullman Paris la Défense, le Crédit Agricole agence de Boulogne Saint Cloud.
  - Accords spécifiques avec l'association AXA Atout Cœur et le Centre National de la Fonction Publique territoriale.

## II. ACTIVITES

Nous avons émis nos avis et prises de position, tant sur le plan des enquêtes publiques, que sur plusieurs consultations préalables (CNDP ou autres). La conclusion d'une action contentieuse sur l'île Seguin a trouvé son épilogue sous la forme de la signature d'un protocole d'accord ; une action contentieuse liée au dossier Green Dock a été déposée. Nos projets démarrés depuis plusieurs années sur la cartographie de la végétation et les réseaux écologiques ainsi que la plantation d'arbres ont vu de nouveaux développements.

### II.1 Avis sur les consultations préalables (cadre CNDP ou autres) et enquêtes publiques

- 15 décembre 2022 : Avis enquête publique sur la Modification N°18 du PLU de Gennevilliers dans le secteur Portuaire

*Environnement 92 est défavorable à ce projet de modification pour les raisons suivantes :*

  - Les éléments spécifiques du port de Gennevilliers sont à intégrer dans l'élaboration en cours du PLUi de Boucle Nord de Seine.
  - La cohérence avec les documents d'urbanisme de rang supérieur SCOT et SDRIF imposent de

*respecter les exigences des relations ville-port, la renaturation des berges de la Seine, la prise en compte de l'environnement global du port sur toutes les communes voisines, sujets qui ne sont pas traités dans ce projet de modification.*

- 8 mars 2023 (concertation préalable) Projet de création d'une liaison souterraine à 225 000 Volts entre les postes électriques de Novion et Perret

*Ce projet porté par RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité de 63 à 400 kV, concerne un tronçon de la boucle de 200 000 volts dans le cadre du renouvellement de 50km de liaisons souterraines à l'horizon 2030-2040. L'enjeu est de minimiser l'impact sur l'environnement dans le secteur urbain dense d'Asnières, Levallois-Perret et Clichy. Le tracé détaillé envisagé répond aux contraintes, notamment celles concernant les arbres d'alignement.*

- 15 avril : Avis enquête publique sur les berges de la Seine à Courbevoie

*Le projet du Département d'améliorer l'accès à la Seine pour les promeneurs avec des terrasses aménagées et végétalisées est louable ; il reste que le projet reste très minéral sans réelle préoccupation pour la faune sauvage (éclairage nocturne), ni pour prévenir les crues extrêmes de la Seine. Les précautions pour prévenir les nuisances de chantiers ont été jugées convaincantes.*

- 30 mai : Avis enquête publique sur l'avant-projet de SDRIF-E

*Environnement 92 juge cet avant-projet comme très insuffisant devant l'urgence climatique, l'effondrement de la biodiversité et la persistance des pollutions atmosphériques, sonores et autres. Les perspectives d'accroître la densification des zones urbaines déjà dense vont à l'encontre des exigences de protéger les espaces de nature existants et celles d'en développer de nouveaux. L'absence de réflexion globale autour de la Seine et de ses affluents montre des lacunes en termes de gouvernance de cet ensemble. L'objectif phare de cette version est le polycentrisme, comme dans le SDRIF précédent, mais les solutions pour y parvenir ne traitent pas des besoins des franciliens comme celui de travailler près de chez soi. L'éloignement des bassins d'emplois des zones accessibles pour des logements sociaux imposent à nombre de franciliens de se déplacer sur de longues distances. Le qualificatif d'Environnement du SDRIF-E n'est pas mérité car la pression foncière dictée par la course à la construction de bureaux et de logements se fait au détriment des besoins impérieux de plus de nature en ville. L'atténuation et la mise en œuvre de solutions de résistance au réchauffement climatique sont largement oubliées.*

- 12 juillet (concertation préalable) : Avis sur le projet de prolongement du tramway T10

*Le prolongement du T10 est un projet qui survient au moment où le contentieux entre les associations, la région et l'Etat d'une part et les associations locales d'autres part, sur la construction du T10 n'est pas apuré, notamment sur la non application de la séquence « éviter, réduire, compenser ».*

*L'examen des deux scénarios pour le prolongement du T10, soit en surface, soit en tunnel, montre que ces solutions sont insatisfaisantes du point de vue de l'impact environnemental et des coûts. Il est urgent de considérer d'autres alternatives qui répondent mieux aux besoins des populations avoisinantes.*

## II.2 Affaires juridiques

L'année 2023 a été marquée par la fin du combat juridique contre le projet de bureaux sur la partie centrale de l'île Seguin de Bouygues Immobilier. Après avoir accepté le dialogue avec l'aménageur durant l'été 2022, 6 associations (*Environnement 92, FNE Île-de-France, Association Rives de Seine, la Seine n'est pas à vendre, Nous Sommes Boulogne, Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon*) ont signé le **6 mars 2023, un protocole d'accord** avec l'aménageur et la SPL Val

de Seine Aménagement, avec le concours de Maître Louis Cofflard (Paris), qui nous a accompagnés depuis le début des recours. En contrepartie du retrait de tous les recours engagés par associations, la réduction des hauteurs des immeubles de bureaux, la suppression d'un immeuble, la végétalisation substantielle de l'île et le remboursement des frais d'avocat ont été obtenus. En complément, le protocole impose la mise en place d'un comité de suivi sur le volet de la végétalisation globale de l'île, impliquant toutes les parties prenantes.

Dans l'attente du dépôt du permis de construire de l'entrepôt Green Dock sur les berges de Seine du Port de Gennevilliers, 5 associations (*FNE Île-de-France, Environnement 92, Environnement 93, Protection Berges de Seine, La Seine n'est pas à vendre*) ont déposé un recours contentieux **le 14 Août 2023 contre l'arrêté préfectoral autorisant** le permis de démolir des entrepôts existants sur le futur site de l'entrepôt. La contestation porte sur l'absence de mesures pour la protection des espèces protégées, Le fractionnement illégal de l'évaluation environnementale du projet de démolition et du projet associé « Green Dock », l'insuffisance de l'étude des incidences du projet de démolition sur le site Natura 2000 à proximité du projet sur l'Île Saint Denis.

### II.3 Projet : Cartographie des paysages et réseaux écologiques

L'année 2023 a permis de publier sur la [plateforme Carto végétation](#), les **cartes de végétalisation** (strates arborées et herbacée), à l'arbre près, du département des Hauts de Seine avec la commune d'Argenteuil, qui lui est rattachée dans l'EPT Boucle Nord de Seine (territoire T5 de la Métropole du Grand Paris). La plateforme offre maintenant les données (cartes de végétation et occupation du sol, de 4 autres départements de la région parisienne.

[Les premiers résultats](#) complets des **réseaux écologiques du département et Argenteuil** ont été produits grâce à un stagiaire de master 2, Ladjji Touré (Université Paris Cité) encadré par Eric Ferréol.

La modélisation des continuités écologiques a été réalisée sur la base des cartes de végétation 2018 pour 6 espèces terrestres et volantes observées dans nos territoires, grâce à la théorie des graphes (Logiciel GRAPHAB). Les réseaux comportent les zones d'habitats de la faune sauvage pour chaque espèce, le tracé de leurs déplacements (continuités écologiques) qui suivent la végétation (arborée ou herbacée) entre leurs espaces de vie. Connaissant leur profil écologique, notamment leur distance maximale de déplacement, on a mis en évidence les chemins de déplacement « probables » et ceux que l'on nomme « potentiels » car leur longueur excède les capacités de l'espèce considérée. Ces chemins probables et potentiels constituent sur des cartes des zones à enjeux pour la protection d'espaces végétalisés et pour repérer les zones à renaturer. L'ensemble des résultats est disponible sur demande en attendant la publication sur papier et sur la plateforme Carto végétation.

### II.4 Projet : Planter des arbres en ville

Le projet engagé en 2020 « planter des arbres en ville » a vu la réalisation de plantation de 7 opérations de plantation durant les hivers 2020/2021 et 4 opérations durant l'hiver 2023/2024. L'accroissement de la végétalisation des villes notamment par la création d'ilôts de fraîcheur par des bouquets d'arbres permet d'abaisser de 10 °C la température ambiante sous les arbres ce qui

est très favorable à la santé des personnes souffrant des excès de chaleur.

Le programme de plantation a donc repris sur les villes de Fontenay-aux Roses, Garches, Gennevilliers et Nanterre dans le cadre d'un accord tripartite avec l'association ESPACES pour la main d'œuvre de salariés en insertion, encadrée par des professionnels et l'expert arboriste Louis Vallin. Une convention entre Environnement 92 et la municipalité de chaque ville a été signée. Pour chaque ville, un mécène a été trouvé pour assumer les coûts en plus de dons de particuliers et du soutien de la Région.

Le programme réalisé ou en cours est le suivant :

- 23 novembre 2023 : 8 arbres de grande taille dans les cours d'école de la Roue à Fontenay aux Roses
- 6 décembre 2023 : 10 arbres (baliveaux) dans un parc de loisirs à Garches
- 15 décembre 2023 : 10 arbres (baliveaux) dans une zone de parcours sportif à Gennevilliers
- 9 février 2024 : un bosquet urbain composé de 13 arbres tige et 180 arbustes et plantes à fleurs à Nanterre.

#### II.5 Participation à l'élaboration des PLUi des 4 EPT des Hauts de Seine

Environnement 92 en tant de personne publique associée a participé aux discussions techniques avec les administrations concernées par l'élaboration des PLUi et aux réunions publiques proposées par les élus dans les territoires déjà engagés dans cette démarche.

##### Boucle Nord de Seine (7 communes dont Argenteuil du Val d'Oise)

Environnement 92 a été impliqué en 2023 dans les discussions sur le PLUi de Boucle Nord de Seine (PADD). Un mémoire résumant les grands chapitres de la vision d'Environnement 92 et de nombreuses autres associations locales, a été envoyé en mai 2023 aux autorités de BNS (voir le texte publié sur le site [environnement92.fr](http://environnement92.fr)). Le dialogue avec les autorités sur le règlement sont toujours en cours.

##### Grand Paris Seine Ouest (8 communes)

Environnement 92 a participé à 7 réunions de concertation thématiques, et plusieurs réunions d'information sur l'élaboration du PADD et aussi sur celle du règlement. Sur le plan de l'OAP continuités écologiques, notre association a proposé une réunion de travail pour faire évaluer l'intérêt de nos résultats de modélisations des réseaux écologiques. Au vu de l'intérêt exprimé par l'administration en charge, il a été convenu d'une collaboration active avec Environnement 92 sur ce sujet en 2024. Par ailleurs la municipalité de Chaville, qui a mis sur pied une procédure originale (Pacte pour un urbanisme Responsable) nous a sollicités pour y introduire nos résultats sur les réseaux écologiques.

##### Vallée Sud Grand Paris (11 communes)

Sud Environnement Comité de liaison des associations environnementales du Sud de Paris adhérent d'Environnement 92 et adhérent direct de FNE Île-de-France, a participé

en tant que Personne Publique Associée aux réunions organisées pour celles-ci ainsi qu'aux réunions publiques qui ont eu lieu dans les différentes communes du Territoire sur le PLUi par Vallée Sud Grand Paris et aussi entrepris, pour ses associations adhérentes, des discussions approfondies pour faire prendre en compte la préservation des continuités écologiques mises en évidences par ses travaux de cartographie sur le PLUi de Vallée Sud Grand Paris pour le PADD, les OAP et le règlement.

#### Paris Ouest La Défense (11 communes)

, Environnement 92 a concentré ses réflexions avec un groupe d'associations locales (NPSE, ACRI Liberté, Naturellement Nanterre) sur la question de la coulée verte à Nanterre. Des progrès ont été obtenus dans le dialogue avec les autorités grâce à l'action de Patrick Bouchain. Il s'agit du verdissement des terrasses de l'échangeur A14- A86 visant faire véritablement un « axe vert ». Par ailleurs les mêmes associations plus Rueil Arsenal Grand Paris ont été sensibilisées à nos récents résultats sur les réseaux écologiques afin de s'approprier le sujet en vue d'un dialogue avec les autorités sur le PLUi. Les contacts directs avec l'administration de POLD sur le sujet ont été retardés à 2024, sachant que la réunion du Conseil territorial de POLD, est prévue le 8 février à Nanterre.

### III. RAPPORT FINANCIER 2023

Les finances de l'association reflètent les faits majeurs de l'année décrites dans le rapport d'activité.

#### III.1 Compte de Résultat

Le compte de résultats (voir annexe 3) fait apparaître des produits pour un montant de 23 429 € et des charges de 26 554 € ce qui conduit un résultat négatif de – 3 125 €. Pour mémoire l'exercice 2022 s'était traduit par un résultat positif de 4 416 €.

Les comptes sont donc, comme prévu, légèrement excédentaires sur l'ensemble des 2 dernières années.

La différence sur 2023 s'explique par l'anticipation des dépenses de certaines plantations d'arbres qui seront réalisées début 2024.

Le budget prévisionnel de 2023 était de 42 000 €. Là encore, le décalage de plusieurs plantations de début 2023 à fin 2023, puis de 2023 à 2024 a conduit à ce que les prévisions soient supérieures au réalisé.

Par ailleurs, les subventions obtenues (7500 €) n'ont pas été à la hauteur de ce qui était attendu (30 000€). De même les dons de particuliers (500 €) sont très faibles par rapport à ce qui était prévu (9500 €). Heureusement ces produits manquants ont été en grande partie compensés par les apports du mécénat d'entreprises (13 000 €), nouvelle source de financement pour laquelle nous avons remporté en 2023 un succès remarquable.

A noter que le compte de charge « rémunération d'intermédiaires et honoraires » apparaît en positif pour un montant de 4 831 €. Cela résulte du versement du remboursement des frais d'avocats

engagés pour les différentes procédures relatives à l'Ile Seguin, déductions faites des remboursements versés aux différentes associations qui avaient participé aux recours.

Le montant des cotisations continue à diminuer légèrement, passant en dessous des 2 000€. Même si l'impact financier n'est pas majeur, cette tendance observée sur plusieurs exercices est préoccupante, car elle traduit une difficulté à entraîner et à mobiliser un nombre croissant d'associations à nos actions.

La valorisation du bénévolat à 161 080 €, en retrait par rapport à 2022 (192 000 €) montre également un essoufflement, le dynamisme de l'association reposant sur un petit noyau de personnes très investies.

## III.2 Bilan

L'actif et le passif fin 2023 sont en légère progression par rapport à 2022 (voir Annexe 4).

Le matériel informatique pour la cartographie qui avait fait l'objet d'immobilisations est totalement amorti à la fin de l'exercice.

La situation de la trésorerie au 31/12/2023 est saine, les fonds propres disponibles s'élèvent à près de 24 792 €. En comparaison, les fonds propres disponibles s'élevaient à 19 849 € fin 2022.

## III.3 Dépenses recettes par principaux Projets

Le poste fonctionnement général est en net retrait par rapport à 2022 à 3 400 € (voir Annexe 5), car nous n'avons pas eu cette année de salariée en emploi aidé. Notre salariée est partie après avoir trouvé un emploi pérenne.

Les frais de communication (newsletter, site internet et réseaux sociaux, ...) restent stables autour de 7 000€.

Comme évoqué, le dossier Ile Seguin a franchi une étape importante en 2023 avec la conclusion du protocole d'accord conduisant au remboursement des frais de procédures engagés sur 2022. Pas d'autres mouvements importants n'ont été enregistrés sur ce projet.

Les travaux sur la biodiversité et la cartographie (réseaux écologiques) se sont traduits par des dépenses à hauteur de 7 800 €, qui n'ont malheureusement pas pu être compensés cette année par une subvention, ou une vente de prestation.

Enfin, l'année 2023 a vu le redémarrage du projet « Planter des Arbres », avec 3 opérations fin 2023, les dépenses étant couvertes en totalité par des subventions et du mécénat.

## IV. PERSPECTIVES POUR 2024

L'année 2024 s'annonce à la fois dans le prolongement de certaines actions entreprises depuis 2021 et 2022 mais en intégrant les engagements pris en 2023 avec la Région île de France sur la renaturation (voir notre réponse à l'AAP Reconquête de la biodiversité en île de France).

### IV.1 Développement et fonctionnement d'Environnement 92

Nos efforts vont se concentrer d'abord sur le renfort des compétences de l'équipe de direction :

- Accueil de Sylvie Donatien, bénévole, pour le droit à l'environnement
- Le resserrement des liens avec nos associations membres qui devient crucial depuis la pandémie avec une baisse des cotisations de plusieurs membres et la quasi-disparition de certaines autres. L'aide d'un stagiaire Laszlo Ferréol pour un stage « solidaire » de son cursus à l'université Léonard de Vinci sera la bienvenue pour contacter nos membres et explorer les pistes d'amélioration de nos relations et aussi pour une approche de nouveaux mécènes pour le programme plantation d'arbres.

Notre rapprochement avec les municipalités de Chaville et les EPT Grand Paris Seine Ouest et Boucle Nord de Seine sur l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, nous a conduits à sélectionner un candidat à un stage de master 2 de l'Université Paris Cité : Thomas Boissonnade pour 6 mois à partir de début mars 2024. Selon les progrès sur les collaborations avec la mairie de Chaville, les EPT GPSO et BNS, nous envisagerons l'option de recruter en CDD un jeune diplômé de géographie avec des compétences en géomatique.

Comme nous ne sommes pas encore en mesure de recruter un salarié, ni de disposer d'un local dédié, nous ferons appel à des professionnels pour la communication, la gestion du site internet, la réalisation de vidéo-reportage.

Enfin, l'évolution de la gouvernance de notre association a été traduite par la modification des statuts lors de notre AG en 2023 : Nous allons lancer la recherche d'un potentiel Co-Président(e) afin de partager les responsabilités en croissance de notre fédération.

### IV.2 Notre stratégie

#### Concertation sur l'intégration de la biodiversité ans les documents d'urbanisme

L'obtention de résultats complets en 2023 sur la modélisation des réseaux écologiques du département nous place en position favorable pour se rapprocher des collectivités locales. Nous visons les contacts suivants :

- **Le Pacte pour un Urbanisme Responsable (PUR) de Chaville** : Nos résultats préliminaires sur les réseaux écologiques du département ont été communiqués à la mairie de Chaville dans le cadre d'une réflexion sur l'OAP continuités écologiques. Une proposition de la Mairie de Chaville sur l'amélioration du PUR, sur ce sujet, a été faite fin décembre 2023 et les discussions vont débuter concrètement au premier trimestre.
- **Le PLUi de GPSO** : Comme Personne Publique Associée, Environnement 92 a eu une réunion de travail sur la présentation de nos résultats sur les réseaux écologiques, devant l'équipe chargée du PLUi. Il a été convenu d'une poursuite des contacts en 2024 notamment sur l'utilisation de nos cartes des réseaux écologiques dans le règlement et

sur l'impact des plans de végétalisation des villes en cours ou à venir sur ces réseaux.

- **Le PLUi de BNS :** Comme Personne Publique Associée, Environnement 92, les contacts avec l'équipe chargée du PLUi ont conduit à esquisser des suggestions concrètes sur l'importance de la Nature en ville et sa biodiversité. En plus les premières discussions avec des élus municipaux de Gennevilliers lors de l'exécution de projet de plantation d'arbres de décembre 2023, montrent que le sujet des continuités écologiques fait partie de la stratégie de la ville.. Des discussions vont démarrer au 1<sup>er</sup> trimestre.

## Enquête publique sur le nouveau SDRIF-E

La version actuelle du SDRIF-E va être soumise à l'enquête publique du 1<sup>er</sup> Février au 15 mars 2024. En cohérence avec les réflexions collectives menées par FNE Idf, il est prévu de développer une argumentation critique sur l'application prévue du ZAN, en utilisant dans le département, des exemples concrets, de consommation abusive d'espaces ouverts, de manque d'ambition pour désimperméabiliser les sols pour renaturer les villes notamment.

### IV.3 Les sujets sensibles

- **Île Seguin**

Après la signature en 2023 d'un protocole d'accord avec Bouygues Immobilier et la SPL de Boulogne Billancourt, notre participation avec les cinq autres associations au comité de suivi des travaux de végétalisation de l'île démarré fin 2023 va nous mobiliser en 2024 et au delà.

- **Le projet d'entrepôt géant sur le port de Gennevilliers (Greeendock)**

L'imminence du dépôt du permis de construire de ce projet nous oblige à nous préparer avec les autres associations et fédérations impliquées, en cours de décision d'un recours. La question de la localisation de ce projet sur les berges de Seine est un sujet central mais d'autres questions font l'objet d'une réflexion collective, notamment sur l'impact environnemental du projet dans les zones voisines, la navigation fluviale, l'aménagement urbain et le développement de la biodiversité dans les 400 hectares du port.

- **Les requalifications de voirie départementales et les conséquences sur les pistes cyclables et les arbres d'alignement**

Ces sujets qui nous ont mobilisés fortement depuis 2020 pour la RD 910 et la RD7 sont toujours d'actualité, même si les travaux sont été retardés pour cause de la tenue des Jeux olympiques. La question de la RD1 à Boulogne Billancourt est par contre un sujet connu depuis 2018 et doit fait l'objet d'une enquête publique dans un proche avenir. Nous y serons très attentifs.

- **L'avenir des forêts urbaines et périurbaines**

La question de la survie de nos forêts, notamment devant l'accélération du réchauffement climatique (stress hydrique mortel et ralentissement de la repousse des arbres) se pose avec les prélèvements croissants de bois par la surexploitation forestière. Ce sujet évoqué dans le numéro spécial de Liaison N°201 va faire l'objet de discussions au-delà du séminaire du 8 juin 2023.

- **L'abattage d'arbres en ville est une préoccupation récurrente**

Alors que les arbres matures sont l'outil de résilience des habitants contre les canicules, ceux-

ci sont abattus pour des opérations diverses d'aménagement (en excluant les raisons de sécurité des personnes). Le remplacement par de jeunes arbres fragiles à la sécheresse, retarde pour des dizaines d'années, l'effet climatiseur attendu comme un arbre mature. Par ailleurs, les chantiers ne prennent pas de précaution des racines des arbres à proximité, ce qui les condamne à terme. La question de la protection des arbres en ville reste centrale.

#### IV.4 Nos Actions

- **Les réseaux écologiques**

Ce sujet évoqué précédemment impose de recruter au moins un stagiaire de master et un jeune diplômé en géographie/géomatique. Cette question a des implications financières car le soutien financier de la Région île de France ne couvre pas l'embauche de stagiaires, ni de personnel temporaire. La recherche de contrats auprès de bureaux d'études ou de collectivités sera nécessaire.

Sur le programme lui-même, il est envisagé de produire de nouvelles modélisations sur la base de cartes de végétation récentes (2022) produites par l'IGN avec les moyens de l'intelligence artificielle et qui devraient être disponibles dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Nous visons également de revoir les paramètres des profils écologiques dans cette modélisation, en harmonie avec les recommandations de la LPO sollicitée par FNE Idf (cadre du groupe Carto Végétation).

- **Le projet Planter des arbres en ville :**

Ce projet n'a pas eu le soutien de l'AAP « Aux arbres citoyens » proposé par France Nature Environnement, suite à la récolte des dons de particuliers obtenu lors de l'émission de télévision du même nom, qui a eu lieu au début novembre 2022. Ce programme a reçu par contre le soutien de la région île de France et a bénéficié de la générosité de divers mécènes. Nous envisageons de le mener au minimum dans les villes suivantes : une mini-forêt sur 1000 m<sup>2</sup> à Bourg-la-Reine, 10 arbres à Gennevilliers et un projet de plusieurs dizaines d'arbres dans un parc urbain à Fontenay-aux-Roses. Les soutiens des entreprises Crédit agricole, PAPREC, MAIF et AXA sont acquis dans leur principe. D'autres démarches seront envisagées vers d'autres entreprises au titre de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Enfin le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) nous a accordé une subvention pour une opération de plantation d'une mini-forêt et envisage de fournir des personnels volontaires pour l'aide à la plantation.

- **Colloque « renaturation des villes, une affaire de tous » le 14 Novembre 2024**

Les défis d'aujourd'hui et demain pour les zones urbaines denses et artificialisées sont la densification de la ville pour répondre à l'objectif « zéro artificialisation nette d'ici 2050 » alors que le « Zéro perte nette de Biodiversité » de la loi Biodiversité de 2016 semble ignoré.

Environnement 92 propose de mettre en valeur les actions concrètes de renaturation réalisées ou prévues en invitant tous les élus, les services techniques de collectivités (communes, EPCI, Département), les bureaux d'études, et les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), les élus et les associations membres d'Environnement 92 et les associations du Département à venir débattre sur les questions suivantes :

- Comment permettre de sanctuariser les réservoirs de biodiversité existants aquatique et terrestre, forêts, parcs et jardins, berges de la Seine alors que nombre de ces espaces sont déjà considérés comme artificialisés ?

- Comment construire une trame verte et bleue en milieu dense à l'échelle locale devant les défis de pollution des sols, absence de terre végétale, constructions souterraines, d'absence d'espaces ouverts, de densité des constructions, des infrastructures de transport ?
- Comment repenser l'occupation du sol pour refaire entrer la nature (îlots de fraîcheur, restauration des rus, création de mares, végétalisation des murs ?
- Comment traduire ces questions dans les documents d'urbanisme à l'échelle locale (PLUi) ?

**Ce colloque se tiendra à l'Île-de-Monsieur le jeudi 14 novembre 2024 entre 9h et 17h30. Il s'adresse aux associations, élus, personnel municipal, mécènes, aux institutions publiques et bureau d'études. Il est soutenu financièrement par La Région.**

- **Formation à la biodiversité pour les personnels techniques des collectivités**

La notion de biodiversité dans le travail des personnels non élus des collectivités territoriales, devrait être intégrée dans toutes les actions liées à l'aménagement des communes au sens large : or cette notion qui devrait être transversale, n'est que peu intégrée sauf dans les services des espaces verts, sans que ce soit systématique.

Les échanges que nous avons eus avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) nous ont montré que la sensibilisation des sujets liés à la renaturation pour créer des îlots de fraîcheur et pour faciliter le déplacement de la faune sauvage, est une action demandée par les personnels non élus des collectivités. Comme ce sujet a été accepté par la Région Île-de-France (cf subvention accordée en 2023), nous envisageons de proposer des webinars (deux sont prévus dans le 2<sup>ème</sup> semestre de 2024) spécifiques pour ce public avec la collaboration du CNFPT.

#### IV.5 Budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel proposé s'élève à 42 500 €.

Sur le plan financier, les 2 actions suivantes concentrent la grande majorité des dépenses et ressources :

- Les réseaux écologiques (biodiversité et cartographie) pour environ 13 000 €
- L'opération Planter des arbres pour environ 17 000 €

Les subventions de la région (investissement et fonctionnement) sont normalement acquises pour environ 15 000€. Pour équilibrer le budget elles devront être complétées par de nouvelles subventions publiques, et de nouveaux mécénats d'entreprise, pour lesquels les discussions sont bien engagées.

L'organisation du Colloque « renaturation des villes, une affaire de tous » du 14 Novembre 2024, est budgétée à 4 000 €. Il n'est pas prévu d'impact budgétaire pour le comité de suivi de l'île Seguin, ou le projet d'entrepôt Greendock à Gennevilliers.

Pour l'année 2024, nous proposons de maintenir les tarifs de cotisations en vigueur depuis 2021

- **Adhésion Personne Morale < 10 personnes : 15 euros**
- **Adhésion Personne Morale > 10 personnes : 45 euros + 0,35 euros par adhérent.**
- **Adhésion Personne physique : 15 euros**

**Pour les associations extérieures au département**, notamment celles qui adhèrent à une autre fédération départementale, nous proposons une **adhésion forfaitaire de 15 euros**.

La revalorisation des accords avec les sous-fédérations Sud Environnement et Coteaux de Seine Associations, qui sont entrées en vigueur en 2023 sur la base de 12,5 %, (base 2021) restent fixées comme suit :

**Coteaux de Seine Associations : soit 25€ + 0.1€ par membre (au lieu de 22€ + 0,1€ par membre) Sud Environnement : soit 15€ + 0.1€ par membre (au lieu de 13€ + 0.1€ par membre)**

-:~::~~:-

Boulogne -Billancourt le xxxxx 2024

**Irène Nenner**, *Présidente*  
*Trésorier*

**Agnès Bauche**, *Secrétaire Générale*

**Bernard**

**Hammer**,

ANNEXE 1 : comité directeur

Nom, prénom	Fonction	Association
Nenner Irène	Présidente	Chaville Environnement
Bauche Agnès	Secrétaire générale	Action Environnement Boulogne Billancourt
Hammer, Bernard	Trésorier et vice Président Env92	Environnement 92 Boucle Nord de Seine
Capet Jacques	Président et Vice Président Env92	Naturellement Nanterre Paris Ouest la Defense
Riottot Michel	Vice Président et Vice Président Env92	Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon Grand Paris Seine Ouest
Salmeron Pierre	Président et Vice Président Env92	Sud Environnement Vallée Sud Grand Paris
Garmirian Bernard	Président Membre du Bureau	Vivre à Clamart
Colleaux Daniel	Membre du Bureau	Vivre à Clamart
Norguet Clotilde	Présidente Membre du Bureau	ACTEVI
Blin Jean-Marie	Président Membre du bureau	ADEVAM
Behar Françoise	Membre du Bureau	
Favier Lionel	Président Membre du bureau	NPSE
Delourme Olivier	Président	Garches est à vous
Bonté Maud	Présidente	Groupe d'Etudes d'urbanisme des habitants de Sceaux
Couvé Elisabeth	Vice Présidente	CPE Chatenay Malabry
Hubert Thierry		NPSE
Puzin Frédéric	Président	Val de Seine Vert
Merlet Hélène	Présidente	ASPEA
Shan Judith	Présidente	Nous Sommes Boulogne
Vesic Kamera	Directrice	PIKPIK Environnement

## ANNEXE 2 : Représentants d'Environnement 92 à des commissions diverses

COMMISSION, CONSEIL OU ORGANISME	Représentant
COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE	I. NENNER
COMITE REGIONAL BIODIVERSITE	I. NENNER
ADVOCNAR (ASSOCIATION DE DÉFENSE DES NUISANCES AÉRIENNES)	M. RIOTTOT
CONFÉRENCE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTÉ Île de France	A. BAUCHE/M. PEPIN
CAUE 92 (CONSEIL D'ADMINISTRATION)	I. NENNER
CODERST CONSEIL DÉPARTEMENTAL RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES	J. CAPET/V.CODINA
CCCE AÉROPORT DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY	N. LAUNAY
CCS ISSÉANE	C. NORGUET
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM)	J. CAPET
CONSEIL DÉVELOPPEMENT DURABLE INTERDÉPARTEMENTAL 78-92	A. BAUCHE
COMMISSION CONCILIATION URBANISME	P. SALMERON
COMMISSION DE SÉLECTION DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS	P. SALMERON
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES SITES ET PAYSAGES ET PUBLICITÉ	A.DESEVRE/I.NENNER F.THELLIER//L.FAVIER/A.BAUCHE/J. SHAN F. PUZIN/A.BAUCHE
COMMISSION RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS	I. NENNER/M. RIOTTOT
CCE HÉLIPORT PARIS ISSY	M. RIOTTOT
SCHÉMA D'ORIENTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SODD) PORT DE GENNEVILLIERS	V. CODINA
COORDINATION EAU	Poste à pourvoir
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL 92	S. DONATIEN/B.HAMMER
COMMISSION DE CONCERTATION SUR LES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES	T. FOULT
CCSPL FONTENAY-AUX-ROSES	P. SALMERON
CCSPL SCEAUX	P. SALMERON
CCSPL T5 BOUCLE NORD	J. CAPET/B.HAMMER
CCSPL PRESQU'ÎLE GENNEVILLIERS	M. RIOTTOT
CL3D SCEAUX	M. RIOTTOT
CLI CEA FONTENAY-AUX-ROSES	P. SALMERON
CLI HÉLIPORT D'ISSY LES MOULINEAUX	M. RIOTTOT/Ch.MITJAVILE
CLI LE BOURGET AÉROPORT	J. CAPET/D.MOURANCHE
CLIC PORT GENNEVILLIERS	J. CAPET
CLIS SEVESO GENNEVILLIERS	J. CAPET
CLIS SEVESO NANTERRE	J. CAPET
CCSPL DE CLICHY (92) - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	B. HAMMER
CCSPL de POLD	J. Capet
CCSPL de Nanterre	J. Capet

## ANNEXE 3 : Compte de résultat 2023

Compte de Résultat

ENVIRONNEMENT 92 - Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (document généré le 21/01/2024)

	PERIODE EN COURS	N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
707000 - Ventes de marchandises	40,00	90,00
708000 - Produits des activités annexes	2 000,00	
740100 - Subventions d'exploitation - État	1 650,00	2 000,00
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional	3 770,22	
740400 - Subventions d'exploitation - Commune ou intercommunalité		7 662,00
740600 - Subventions d'exploitation - Autres		11 388,06
754000 - Dons et Collectes	478,00	6 105,00
754200 - Mécénats	12 980,00	
756000 - Adhésions	1 929,35	2 164,85
758000 - Produits divers de gestion courante		51,00
<b>Total</b>	<b>22 847,57</b>	<b>29 460,91</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
605000 - Achats de matériel (>600€)	-7 272,51	
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-675,23	-489,12
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)		-257,21
610000 - Services extérieurs		-1 025,00
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-13 752,82	-8 627,30
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-196,60	-176,98
621000 - Personnel extérieur à l'association	-3 843,90	-1 542,00
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 831,20	-4 250,00
625700 - Réceptions	-132,60	
627000 - Services bancaires et assimilés	-264,92	-188,96
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	-285,00	-581,90
635000 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	-431,73	
641100 - Salaires, appointements	-2 013,99	-10 614,10
654001 - Pertes sur créances irrécouvrables	-530,00	
681100 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	-1 986,32	-1 986,32
681500 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		-1,00
<b>Total</b>	<b>-26 554,42</b>	<b>-29 739,89</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 706,85</b>	<b>-278,98</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
760000 - Produits financiers	381,82	58,26

	PERIODE EN COURS	N-1
<b>Total</b>	<b>381,82</b>	<b>58,26</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>Total</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>381,82</b>	<b>58,26</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
770000 - Produits exceptionnels	199,57	
<b>Total</b>	<b>199,57</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>Total</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>199,57</b>	
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
780000 - Reprises sur amortissements et provisions		4 637,15
<b>Total</b>		<b>4 637,15</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>		
<b>Total</b>		
<b>RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>		<b>4 637,15</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-3 125,46</b>	<b>4 416,43</b>
	PERIODE EN COURS	N-1
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
875000 - Bénévolat	161 080,00	192 430,00
<b>Total</b>	<b>161 080,00</b>	<b>192 430,00</b>
<b>EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
864000 - Personnel bénévole	-161 080,00	-192 430,00
<b>Total</b>	<b>-161 080,00</b>	<b>-192 430,00</b>

## ANNEXE 4 : Bilan 2023

Bilan

ENVIRONNEMENT 92 - Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (document généré le 21/01/2024)

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
215100 - Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 958,97	5 958,96	0,01	1 986,33
<b>TIERS</b>				
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>				
401000 - Fournisseurs				388,10
<b>Clients et comptes rattachés</b>				
411000 - Clients	3 870,22		3 870,22	4 637,15
<b>COMPTES FINANCIERS</b>				
<b>Banques, établissements financiers et assimilés</b>				
511200 - Chèques à encaisser				
512001 - Banques - Compte principal ENV 92				9 814,28
512002 - Banques - Livret A				4 167,35
512003 - Banques - Compte courant Crédit Mutuel	6 910,43		6 910,43	5 868,04
512004 - Banques - Livret Bleu Prem's Asso				
512005 - Banques - Livret Bleu Association	17 881,82		17 881,82	
517001 - Compte en ligne - ENVIRONNEMENT 92	50,00		50,00	65,00
<b>Virements internes</b>				
580000 - Virements internes				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>34 671,44</b>	<b>5 958,96</b>	<b>28 712,48</b>	<b>26 926,25</b>

Passif

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>CAPITAUX</b>		
<b>Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)</b>		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	28 794,43	24 378,00
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-1 868,18	-1 868,18
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)		4 416,43
129000 - Résultat de l'exercice (déficit)	-3 125,46	
<b>TIERS</b>		
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>		
401000 - Fournisseurs	4 911,69	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 712,48</b>	<b>26 926,25</b>

## ANNEXE 5 : Dépenses Recettes par projet – 2023

### Dépenses - Recettes

ENVIRONNEMENT 92 - Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Document généré le 21/01/2024)

#### Synthèse

Budget	Dépenses	Recettes	Balance (EUR)
<b>Biodiversité et cartographie</b>	7833,12	40,00	-7793,12
Total	7833,12	40,00	-7793,12
<b>COMMUNICATION</b>	7108,00	0,00	-7108,00
Total	7108,00	0,00	-7108,00
<b>Fonctionnement général</b>	3357,55	4363,74	1006,19
Total	3357,55	4363,74	1006,19
<b>Ile Seguin</b>	-5215,50	0,00	5215,50
Total	-5215,50	0,00	5215,50
<b>Nature en Ville</b>	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00
<b>PLANTER DES ARBRES</b>	13471,25	19025,22	5553,97
Total	13471,25	19025,22	5553,97
<b>RECONNECT</b>	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00
<b>Non affecté à un budget</b>	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 6 : Comptes de résultat Prévisionnel – 2024

Compte de Résultat	Prévisionnel 2024	Réalisé 2023	Prévisionnel 2023	2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
706000 - Prestations de services			4 500,00 €	
707000 - Ventes de marchandises		40,00 €		90,00 €
708000 - Produits des activités annexes	1 000,00 €	2 000,00 €		
740100 - Subventions d'exploitation - État	1 650,00 €	1 650,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional	18 000,00 €	3 770,22 €		
740300 - Subventions d'exploitation - Conseil Départemental				
740400 - Subvention d'exploitation - Commune ou intercommunalité	4 300,00 €			7 662,00 €
740600 - Subventions d'exploitation - Autres			24 000,00 €	11 388,06 €
754000 - Dons et Collectes	1 050,00 €	478,00 €	9 500,00 €	6 105,00 €
754200 - Mécénats	14 500,00 €	12 980,00 €		
756000 - Adhésions	2 000,00 €	1 929,35 €	2 300,00 €	2 164,85 €
758000 - Produit divers de gestion courante			100,00 €	51,00 €
<b>Total</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>22 847,57 €</b>	<b>42 400,00 €</b>	<b>29 460,91 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
601000 - Achats de matières premières (ex : arbres)	7 000,00 €	7 272,51 €	19 000,00 €	
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	500,00 €	675,23 €	600,00 €	- 489,12 €
606400 - Fournitures administratives	- 400,00 €		300,00 €	- 257,21 €
607000 - Achat de marchandises revendues (ex : brochures)				
610000 - Services extérieurs				- 1 025,00 €
611000 - Sous-traitance (ex : communication, plantation arbres)	- 19 500,00 €	- 13 752,82 €	16 000,00 €	- 8 627,30 €

613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	1 000,00 €		500,00 €	-	
616000 - Primes d'assurances	- 200,00 €	- 196,60 €	200,00 €	-	176,98 €
621000 - Personnel extérieur à l'association: ex stagiaires	- 4 000,00 €	- 3 843,90 €	2 000,00 €	-	1 542,00 €
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		4 831,20 €	1 800,00 €	-	4 250,00 €
623700 - Publications (ex : affiches, programmes)	- 5 000,00 €		500,00 €	-	
625000 - Déplacements, missions et réceptions			500,00 €	-	
625700 - Réception	- 2 000,00 €	- 132,60 €		-	
627000 - Services bancaires et assimilés	- 300,00 €	- 264,92 €	300,00 €	-	188,96 €
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	- 500,00 €	- 285,00 €	500,00 €	-	581,90 €
635000 - Autres impôts, taxes et versements assimilés		- 431,73 €		-	
641100 - Salaires, appointements	- 3 700,00 €	- 2 013,99 €		-	10 614,10 €
641300 - Primes et gratifications				-	
654001 - Pertes sur créances irrécouvrables		- 530,00 €		-	
681100 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	- 700,00 €	- 1 986,32 €	1 986,32 €	-	1 986,32 €
681500 - Dotations aux provisions pour risques et charges				-	1,00 €
<b>Total</b>	<b>- 42 800,00 €</b>	<b>-26 554,42 €</b>	<b>- 44 186,32 €</b>		<b>-29 739,89 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 300,00 €</b>	<b>- 3 706,85 €</b>	<b>- 1 786,32 €</b>		<b>- 278,98 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
760000 - Produits financiers	300,00 €	381,82 €	70,00 €		58,26 €
Total	300,00 €	381,82 €	70,00 €		58,26 €
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
Total					

RESULTAT FINANCIER	300,00 €	381,82 €	70,00 €	58,26 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
770000 - Produits exceptionnels		199,57 €		
Total		199,57 €		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Total				
RESULTAT EXCEPTIONNEL		199,57 €		- €
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
780000 - Reprises sur amortissements et provisions				4 637,15 €
Total		- €		4 637,15 €
<b>AUTRES CHARGES</b>				
Total				
<b>RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	- €	- €	- €	4 637,15 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	- €	- 3 125,46 €	- 1 716,32 €	4 416,43 €
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
870000 - Bénévolat	170 000,00 €	161 080,00 €	190 000,00 €	192 430,00 €
Total				
<b>EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
864000 - Personnel bénévole	- 170 000,00 €	- 161 080,00 €	- 190 000,00 €	- 192 430,00 €
<b>Total</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>- 161 080,00 €</b>	<b>190 000,00 €</b>	<b>192 430,00 €</b>

## ANNEXE 7 : Budget prévisionnel par projet – 2024

Budget	Prévisionnel 2024 (EUR)		Réalisé 2023 (EUR)		Prévisionnel 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement général <i>dont cotisations</i> <i>dont subvention DRIEE</i> <i>dont salarié et subvention associée</i>	3500	4500	3358	4364	4300	6000
		2000		1929		2300
		1650		1650		2000
Communication hors projets spécifiques  <i>dont subvention région IDF</i>	5000	2000	7108		7500	
		1000				
Biodiversité et cartographie <i>dont subvention région IDF</i> <i>dont subvention intercommunalité</i> <i>dont Mécenat et partenariat privé</i> <i>dont personnel: stagiaire, CDD</i> <i>dont matériel</i> <i>dont frais de publication, formation et communication (webinaire)</i>	13000	14000	7833	40	4500	2500
		8000		4637		
		3000				
		3000				
	5000		5658		2000	
	700		1986		1986	
	4000		0		500	
Ile Seguin			-5215	0	400	400
Colloque Renaturer la Ville <i>dont participation FNE IDF</i> <i>dont subvention Région</i>	4000	4000				
		750				
		1500				
Planter des Arbres <i>dons particuliers</i> <i>mécènat d'Entreprises</i> <i>Subventions: région,...</i>	17000	18000	13471	19025	27500	33500
		500		225		1500
		11500		12980		8000
		6000		3770		24000
Reconnect <i>dont service civique</i>						
Non affecté à un budget						
<b>TOTAL</b>	<b>42 500</b>	<b>42 500</b>	<b>26 555</b>	<b>23 429</b>	<b>44 200</b>	<b>42 400</b>